

Séance du 28 mars 2018 à 19 heures

Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le vingt-huit mars deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Etaient présents : 53 titulaires dont 8 possédant une procuration
4 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M.
DEBUISSON Guy,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal,
M. DIOT Fabrice,

▪ SUPPLEANTS : 4

BOISSIERES
CIEURAC
LHERM

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
CAHORSMme TEULIERES Marcelle,
M. ANNES Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. MOUGEOT), Mme FAUBERT Françoise (procuration donnée à M. DELPECH), M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme LENEVEU), M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. SIMON), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme LOCK),CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST GERY-VERS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEM. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean (procuration donnée à Mme BOURDARIE),
M. CANCEIL Philippe,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre (procuration donnée à M. JOUCLAS),
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement Touristique

Objet : Adhésion au dispositif Flux Vision Tourisme – convention avec Lot Tourisme

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2018
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Gabriel FABLET
Service : Développement Touristique

Objet : Adhésion au dispositif Flux Vision Tourisme – convention avec Lot Tourisme

Mesdames, Messieurs,

Conscient du poids structurant du tourisme dans l'économie locale, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors s'est inscrite dans une démarche ambitieuse de planification du développement touristique à travers l'élaboration de son premier Schéma Local de Développement Economique et Touristique (SDET).

Dans le cadre du renouvellement de sa candidature au dispositif « Grand Site Occitanie », notre territoire s'est engagé dans des projets d'envergure au-delà de ses frontières institutionnelles pour développer la dynamique de séjour et participer à une meilleure redistribution des flux touristiques dans le temps et dans l'espace. La stratégie envisagée est celle d'un véritable projet de destination s'appuyant sur le rayonnement des polarités touristiques de Cahors et Saint-Cirq-Lapopie et valorisant le caractère structurant de la Vallée du Lot et de son vignoble.

Pour assurer le suivi et l'évaluation des différentes actions, dans le cadre du volet observation du schéma, nous devons désormais être en mesure de comptabiliser les flux de clientèles touristiques qui fréquentent et séjournent dans notre destination. Pendant longtemps, aucun dispositif technique fiable ne permettrait d'estimer la fréquentation touristique d'un territoire, ce qui rendait particulièrement complexe l'évolution des politiques publiques en faveur du développement touristique. Les révolutions récentes autour du Big Data ont permis de surmonter cet obstacle, en particulier à travers l'exploitation des données issues des opérateurs de téléphonie mobile. Aujourd'hui, la solution Flux Vision Tourisme, proposée par l'opérateur Orange, permet à chaque territoire de disposer de données quotidiennes précises sur le nombre de visiteurs accueillis, leurs caractéristiques (touristes, excursionnistes, habitants permanents ou secondaires), leurs profils (origine, âge) et leurs comportements d'usage de la destination (durée de séjours, mobilités infra-départementales). Au-delà des applications dans le domaine du tourisme, ces informations permettront également de mieux les appréhender le ressort de la dynamique commerciale de notre territoire et pourront être diffusées à cette fin auprès des acteurs économiques.

Bénéficiant d'une commande centralisée à l'échelle nationale par le réseau des Comités Départementaux de Tourisme (Tourisme & Territoires), cette démarche mutualisée offre aux territoires du département la possibilité d'exploiter ces données à moindre coût en contrepartie d'une contribution auprès de Lot tourisme pour un montant de 5 000 € TTC réparti sur deux années. Indispensable afin d'assurer le suivi continu de la performance touristique de notre destination, cet outil constituera une source d'information incontournable permettant à la collectivité comme aux professionnels du tourisme de mieux ajuster leurs réponses face aux besoins du territoire.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le principe de l'adhésion au dispositif Flux Vision Tourisme en partenariat avec Lot Tourisme ;
- b- D'approuver le projet ci-annexé de convention de partenariat couvrant le partage de données issues du dispositif Flux Vision tourisme ;
- c- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2018 ;
- d- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VASSEUZE-FAURE